



CTR DGA

Extraordinaire du 1^{er} avril 2021

1 vote sur 2 (ce n'est pas un poisson !)

Un CTR DGA présidé par Joël BARRE, délégué général pour l'armement, assisté de Benoît LAURENSOU, chef du service de la modernisation et de la qualité (SMQ) et directeur des ressources humaines (DRH), et des différents chefs de projet et du bureau du dialogue social, s'est tenu le 1^{er} avril 2021.

La délégation **FO DÉFENSE** était composée de Mohamed Ali ANFIF (élu titulaire), Martial POUDENS (élu suppléant) et Florent XAVIER (expert ICT).

Ordre du jour

Introduction du Délégué.

1. Point de situation sanitaire global DGA
2. Création de l'Agence du numérique de défense (AND)
 - 2.1. Projet d'arrêté portant création de l'AND (vote).
 - 2.2. Communication sur le projet d'instruction relative à l'organisation de l'AND.
3. Conséquences de la LTFP sur les modalités de gestion des ICT.
 - 3.1. Communication sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 novembre 2014 relatif à la commission paritaire spécifique des ingénieurs, cadres technico-commerciaux et techniciens de la direction générale de l'armement.
 - 3.2. Lignes directrices de gestion pour les ICT et TCT (vote).
4. Questions diverses.

1. Point de situation sanitaire global DGA

Quelques chiffres :

- 50 cas atteints par un COVID suspecté ou confirmé (donnée stable depuis plusieurs semaines).

- 65 % de travail sur site soit près de 6 600 personnes.

- 25 % de télétravail avec un taux de 35 % pour Balard.

Nouvelles consignes (directives DGA d'orientation en date du 29 mars) :

- Effectif minimum sur site pour les activités (1 300 personnes maximum pour Balard).

- Utilisation optimisée des clés 4 G.

- Limitation des déplacements au strict nécessaire.

- Etude de possibilité d'allègement de charge en évitant une dette organique importante.

- Limitation pour les jauges de salle.

- La vaccination des agents devant se déplacer à l'étranger interviendra à la mi-mai.

- Les nouvelles consignes de jauges s'appliquent pour les restaurants.

FO est surprise de constater l'écart entre le nombre de clés 4 G distribuées à la DGA (près de 6 000) et le nombre de télétravailleurs à la DGA (25% des effectifs). Cela signifie en clair que des agents ayant perçu des clés 4G ne sont pas en télétravail ! FO demande que la DGA s'assure que ces moyens soient déclinés prioritairement vers les agents demandeurs d'une activité en télétravail qui se voient aujourd'hui refuser leur demande faute de matériel.

2. Création de l'Agence du Numérique de Défense (AND)

Comme évoqué lors de la bilatérale à laquelle a participé **FO** (voir communiqué AND du 25 février 2021), il a été rappelé que la création de l'AND était une volonté de la Ministre des armées.

Cette nouvelle entité sera rattachée au Délégué Général de l'Armement (DGA), qui présidera le Conseil d'Orientation et de Gestion (COG). Ce dernier aura la responsabilité de prendre en charge les projets de SI Complexes. Il a également été rappelé que ses missions émanaient des grands commandeurs DGA, SGA, EMA, et que sa tutelle politique était la DGNUM.

L'AND sera armée par des personnels de la DGA et de la DIRISI. Il n'y aura pas de mobilité fonctionnelles ou géographique des agents (à l'exception de 2 agents). Celle-ci fonctionnera de façon nominale en janvier 2022.

Pour FO cette nouvelle structure se rajoute à celles déjà existantes au sein des armées (DGNUM et DIRISI) en général, et à la DGA (S2NA) en particulier. Même s'il apparaît nécessaire ou cohérent d'optimiser les outils SI, FO a tenu à rappeler au Délégué qu'il n'est pas question que l'AND soit mise en place pour réduire des ETP ou encore moins pour avoir recours à une externalisation des futurs projets SI. Attachée au principe de non-cogestion, FO s'est abstenue lors du vote.

Vote :

Abstention : **FO**, UNSA, CGC

Contre : CFDT, CGT

3. Conséquences de la LTFP sur les modalités de gestion des ICT

Dans le cadre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) la DGA, à l'instar des Lignes Directrices de Gestion (LDG) mises en place pour les

fonctionnaires, nous a présenté ce jour un projet de LDG pour les ICT/TCT.

FO Défense a mis en place un groupe de travail (GT) dont les conclusions du ont pu être portées lors de ce CTR avec la participation d'un expert ICT.

FO regrette la mise en place des LDG pour les ICT et TCT, alors qu'il avait été annoncé il y a quelques mois, lors de la dernière CPS ICT, que la LTFP ne leur était pas applicable.

La perte de compétence de la CPS en matière d'attribution des Augmentations Personnalisées (AP) ne peut que soulever le mécontentement des élus au vu de la diminution des compétences de cette commission. Les bilatérales proposées en palliatif des pertes de compétence de la CPS existaient déjà avant la mise en place de la LTFP, mais le dialogue est à sens unique, sans réelle transparence en retour. D'autre part, les LDG présentées entérinent les mécanismes de « mise en trajectoire » et de « coups de pouce ».

FO rappelle que le levier « revalorisation » a toujours été le levier naturel pour reconnaître les performances et pour accompagner le parcours professionnel. Aujourd'hui, faute d'enveloppe budgétaire suffisante, la trajectoire est un dispositif conséquent qui diminue la valeur de l'APS (et donc l'augmentation standard des ICT/TCT) au bénéfice de quelques-uns choisis par l'administration. **FO** redoute en conséquence l'entérinement de ces mécanismes temporaires, voire la paie des agents réduite aux minimums salariaux de la convention collective de la métallurgie. L'égalité de traitement, le partage juste de l'enveloppe budgétaire et la défense des fiches de paie sont des sujets que porte régulièrement **FO**, et les textes soumis dans ce CTR ne vont malheureusement pas en ce sens.

Face à l'ensemble des arguments portés par **FO**, ainsi que des représentants du personnel associés aux manques de supports juridiques du document, le Président demande un report du texte à un



COMPTÉ RENDU



prochain CTR, et que celui-ci puisse être suffisamment référencé. **FO** est intervenue et a obtenu que ce texte soit re-présenté en séance plénière, et non via une consultation écrite. Par ailleurs, et suite à la demande des représentants du personnel, la DRH-DGA consultera la Direction des Affaires Juridique (DAJ) ainsi que la DRH-MD, pour savoir si le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 novembre 2014 relatif à la CPS ICT pourra être soumis aux votes des représentants du personnel.

4. Questions diverses

FO est intervenue sur la nécessité de recruter des ouvriers de l'Etat et a alerté le Délégué sur les déséquilibres qui apparaissent aujourd'hui face aux départs massifs à la retraite, notamment au sein des entités de la Direction Technique (DT).

FO a insisté sur la souffrance vécue par les agents dans les services RH des CPP et demande qu'une attention particulière soit apporté aux effectifs.

FO a alerté le Délégué sur les difficultés rencontrées par les personnels, notamment ouvriers de l'Etat, soumis aux travaux insalubres, et demande un point de situation à la DGA sur les dossiers rejetés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

CONCLUSION

Un CTR de près de 4 heures avec en point d'orgue un texte portant création de l'AND, et un second texte sur les LDG des ICT-TCT non présenté au vote faute de références juridiques suffisantes.

Les LDG, parallèlement à la suppression de la majeure partie des compétences de la CPS ICT, vont rendre totalement opaque la carrière des agents. Tout comme pour les CAP l'an dernier pour les fonctionnaires, Il n'y aura plus aucune égalité ou même équité, tout reposant entre les mains de l'employeur.

Plus que jamais, et avec l'affaiblissement de ces instances en matière d'avancement, **FO** invite l'ensemble du personnel, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou ouvriers de l'Etat à la DGA, à rejoindre un syndicat libre et indépendant afin d'obtenir des informations et faire valoir leurs droits en matière de déroulement de carrière.

FO répondra toujours présente pour la défense du personnel.

Vos représentants **FO Défense** :

Erwan LARZUL - interlocuteur national FO DGA
erwan.larzul@intradef.gouv.fr

Mohamed-Ali ANFIF - élu titulaire
mohamed-ali.anfif@intradef.gouv.fr

Martial POUDENS - élu suppléant
martial.poudens@intradef.gouv.fr

Le 6 avril 2021



COMPTTE REIND

